

Image not found or type unknown



Ai-je le droit de faire supprimer mes messages dans un forum ?

Par **Guylaine**, le **15/07/2008** à **06:32**

<http://forum.forumactif.com/probleme-divers-f75/demande-de-point-de-lois-pour-mes-messages-dans-un-forum-t199436.htm>

Je me suis permise de transférer mon topic ic pour éviter de tout recommencer j'ai besoin d'un avis juridique certain ici!Merci de votre aide monsieur ou madame l'avocat(e)

Par **Tisuisse**, le **15/07/2008** à **11:01**

Bonjour,

Je viens de consulter le topic en question et il m'apparaît que les réponses qui vous ont été apportées soient les plus judicieuses sur le plan légal. Je ne vois pas ce qui pourrait être ajouté à ces réponses qui vous ont été fournies.

Cordialement.

Par **Guylaine**, le **15/07/2008** à **16:34**

Merci beaucoup de votre réponse monsieur ainsi mon honneur sera sauvé et lavée avec le temps dernière question puis-je leur exiger un délai pour supprimer mes messages de leur

bases de données?Merci monsieur de votre réponse rapide!

Par **Tisuisse**, le **15/07/2008 à 17:44**

La réponse est OUI mais cela sera selon le bon vouloir du fournisseur d'accès.
Le mieux serait de leur demander d'effacer les messages "dès que possible" en expliquant la situation, sans mettre de délai afin de ne pas les indisposer. Vous le savez certainement, lorsqu'on propose quelque chose, on obtient souvent satisfaction mais lorsqu'on exige quelque chose, on n'obtient plus rien, alors !

Par **Guylaine**, le **15/07/2008 à 22:08**

Merci infiniment monsieur vous venez de me rendre un service inestimable!!!Vous pouvez clore le topic!Merci mille fois!!!

Par **driss**, le **04/10/2008 à 16:00**

à ma dame Guylaine
vous avez demandé la suppression de vos messages par lesquels vous n'avez fait que bousculer brutalement les membres de mon forum ainsi que moi meme .eh bien je suspends votre bannissement pendant trois jours les 5+6+7 courant temps qui vous permettra de supprimer tous vos messages.
Tout nouveau message de votre part portant atteinte à mon forum sera une pièce de conviction contre vous.
Normalement vous devriez savoir que c'est pas à moi de balayer vos résidus

Par **Guylaine**, le **04/10/2008 à 16:35**

Vous devez le faire étant administrateur de votre forum monsieur!

Par **Tisuisse**, le **04/10/2008 à 23:25**

Comme j'ignore le contenu des messages, je ne prendrai pas position.

Cependant, je rappelle à Guylaine que les internautes qui, comme moi, se sont inscrits sur ce forum pour répondre aux questions des autres internautes désemparés, sont des spécialistes soit par leur formation, soit par l'expérience et souvent par les 2. Ces spécialistes sont des bénévoles et il est normal qu'un minimum de courtoisie soit de mise envers eux. Si notre modérateur a pris cette décision, comme tout modérateur est en droit de le faire, ce n'est pas

sans une raison valable, donc grave. Il serait donc de bon ton de conserver cet état d'esprit pour la bonne entente et la solidarité de ce forum.

Grand merci par avance.